



L'hôtel de Mayenne

Visite le : Mercredi 11 avril

RDV à 15h devant le 21 rue Saint Antoine

Situé au 21 rue Saint-Antoine, ancienne voie royale, l'hôtel de Mayenne et d'Ormesson abrite l'établissement scolaire des Francs-Bourgeois-la Salle pour sa plus grande part. Sur ce site depuis 1870, celui-ci accueille, du primaire à la terminale, des élèves venant du centre de Paris, mais aussi de bien d'autres arrondissements et de la proche banlieue. Plus de 2000 jeunes en franchissent le seuil chaque jour.

Dans ce qui était au début du XVII^e siècle le quartier noble de la capitale, le duc de Mayenne, Charles de Lorraine, ancien chef de la Ligue rallié à Henri IV depuis quelques années déjà, fait l'acquisition d'un vieil hôtel renaissance ; il confie au célèbre architecte Jacques II Androuet du Cerceau les travaux indispensables pour en faire une somptueuse demeure, au goût du jour et digne de la Maison de Lorraine. Un siècle plus tard, d'autres travaux sont confiés au non moins célèbre architecte, Germain Boffrand. En 1759, l'hôtel est vendu à la famille d'Ormesson qui le vendra à son tour en 1812. Trois autres propriétaires se sont succédé jusqu'à ce jour.

Fier de sa riche histoire architecturale, l'Hôtel de Mayenne a été entièrement restauré entre 2009 et 2012. Dès la porte franchie, nous le découvrirons ensemble tel qu'il fut à ses heures de gloire. Au cours de notre visite guidée par Christine Revault, nous emprunterons le majestueux escalier d'honneur conduisant en des lieux où se mêlent Histoire et légendes car à deux pas de la Bastille, l'hôtel fut témoin et acteur de nombreux événements... Bien des anecdotes en perspective !

Inscription par mail : aux4coinsdu4@gmail.com

En cas de désistement, nous prévenir SVP.

Bien cordialement,

Aux quatre coins du quatre

P.S. Visite gratuite pour les adhérents et les enfants.

10 € pour les autres (ce qui vaut adhésion).

L'adhésion (10€) est renouvelable chaque année civile. Elle donne accès aux événements proposés. Lors des visites, vous pouvez, en outre, soutenir l'association par une libre participation.

